

Pour le Canada, voici, sommairement exposée, la règle suivie en cette matière. Les noms des candidats recommandés par l'évêque défunt et les évêques de la province ecclésiastique où vient de se produire la vacance d'un siège, sont communiqués au pape, lequel, sur l'avis de la Propagande, en choisit un ; sans être tenu néanmoins de se conformer à l'avis de la Congrégation, ni même de choisir parmi les noms qui lui ont été présentés.

Sur réception des pièces officielles émanant de Rome et lui annonçant sa nomination, l'élu jouit aussitôt, dans les diocèses où il n'existe pas de chapitre, du plein pouvoir de juridiction. Mais s'il est préposé au gouvernement d'une Eglise pourvue d'un collège de chanoines, le titulaire doit tout d'abord présenter ses lettres d'élection au chapitre, afin que celui-ci en reconnaisse l'authenticité.

Cette reconnaissance faite, le prélat peut tout de suite prendre en mains l'administration de son diocèse.

L'élection de Mgr Paul Bruchési, par le Saint-Père, a eu lieu le 25 juin dernier, jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Le bref apostolique apportant la nouvelle officielle de cette nomination est arrivé à l'archevêché, dimanche soir, le 13 juillet. Selon l'usage, il avait été adressé au doyen des suffragants de Montréal, Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, qui l'a fait remettre au nouveau titulaire par M. le chanoine Decelles.

Le vénérable pontife envoyait en même temps à son métropolitain la lettre suivante, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire.

“ Monseigneur,

“ J'avais hier soir le grand honneur et la douce consolation de recevoir
 “ les Lettres Apostoliques, vous instituant archevêque de Montréal. Au
 “ Bref pontifical était jointe une lettre de Son Eminence le Cardinal
 “ Ledochowski, en date du 5 du courant, me priant de vous communiquer
 “ ce document papal, et de vous transmettre les félicitations de la S. Con-
 “ grégation de la Propagande.

“ Je remplis aujourd'hui même cette si agréable mission, en députant
 “ auprès de Votre Grandeur M. le chanoine P.-Z. Decelles, chancelier du
 “ diocèse, qui lui remettra la présente et les Bulles apostoliques.

“ Avec une vive allégresse, je renouvelle à Votre Grandeur mes congratulations les plus cordiales pour son élévation aux sublimes fonctions de l'épiscopat, dont Elle est si digne, le parfait contentement que j'éprouve de cet événement si providentiel, et mon dévouement le plus entier à sa personne et à toutes ses œuvres épiscopales.